



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

AU-13

Surveillance de la divulgation d'information

Juill. 2026



Journaux d'audit, traçabilité des actions

Audit and Accountability

AU-13 – Surveillance de la divulgation d'information (Pa--)

Énoncés :

- a. Surveiller [Affectation : sites d'information ou sites d'information de source ouverte définis par l'organisation] [Affectation : fréquence définie par l'organisation] pour veiller à ce qu'il n'y ait aucune divulgation non autorisée d'information liée à l'organisation
- b. Si une divulgation d'information est découverte :
 - 1. Informer [Affectation : personnel ou rôles définis par l'organisation]
 - 2. Prendre les mesures supplémentaires suivantes : [Affectation : mesures supplémentaires définies par l'organisation]

Responsable : Aucun

Discussion :

La divulgation non autorisée d'information est une forme de fuite de données.